

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2014
tenue sous la présidence de Mme SOBANEK

Présent-e-s	:	M.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
		Mme	C.	BISANTI	Conseillère municipale
		M.	F.	BORDA D'AGUA	Conseiller municipal
		M.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal
		Mme	M.	GARCIA-BEDETTI	Conseillère municipale
		M.	F.	GROSS	Conseiller municipal
		M.	L.	HEIMENDINGER	Conseiller municipal
		M.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal
		M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
		M.	L.	MARTINEZ	Conseiller municipal
		M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal
		M.	F.	PERRIN	Conseiller municipal
		M.	G.	PICTET	Conseiller municipal
		M.	H.	RAPPAZ	Conseiller municipal
		Mme	C.	SABA	Conseillère municipale
		M.	M.	SAPEY	Conseiller municipal
		Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
		Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale
		M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
		Mme	C.	TIERCY	Conseillère municipale
		M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
		M.	J.-M.	KARR	Maire
		Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative
		M.	J.	LOCHER	Conseiller administratif
			M.	R.	GAILLAND
Excusées	:	Mme	S.	HOCHULI	Conseillère municipale
		Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
Public	:	Deux personnes			
Procès-verbal	:	Mmes Alexandra KARAM / Eliane MONNIN			

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2014
2. Communications du Bureau
3. Communications du Conseil administratif
4. Présentation du projet de budget communal 2015
5. Proposition du Conseil administratif :
 - 5.1 Rénovation des jeux du préau de l'école de Conches : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 99'500.- TTC)
6. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

* * * * *

La présidente ouvre la séance ordinaire du Conseil à 20 h 31. Elle excuse Mmes Hochuli et Wyss.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2014

- Le procès-verbal de la séance du 19 juin est adopté par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

Arrivée de Mmes Grandjean-Kyburz et Saba à 20 h 35.

2. Communications du Bureau

La présidente donne connaissance d'un courrier de l'Association genevoise des ingénieurs ouvrant une réflexion sur le traitement des appels d'offres publics.

- L'objet est renvoyé en commission Bâtiments et Infrastructures pour examen et suivi à donner.

Le changement de date relatif à la prochaine séance dite des Commissions Réunies a été communiqué.

3. Communications du Conseil administratif

La présidente donne la parole à M. Karr, maire :

Arrivée de M. Martinez à 20 h 43.

M. Karr demande au préalable qu'on le pardonne deux fois, d'abord pour la longueur de son intervention, ensuite pour son manque de voix ce soir. Il essayera de faire au mieux.

TERRITOIRE

Rue de Chêne-Bougeries

Lors de la réunion du 18 septembre de la commission Territoire élargie aux membres de la commission Bâtiments et Infrastructures, les mandataires MM. Philippe Vasey et

Angelo Ferrari, lauréats du mandat d'études parallèles de 2011, ont présenté les dernières modifications du plan de site résultant des remarques formulées lors de l'enquête technique auprès des services de l'État. Pour rappel, l'enquête technique a permis de recueillir pas moins de 16 préavis. Comme demandé lors de la séance de la commission Territoire du 5 mai, les membres des deux commissions ont été saisis d'un crédit d'étude en vue du dépôt d'une demande définitive d'autorisation de construire sur les parcelles 438, 439, 440 et 441 situées à la hauteur des N° 21, 23, 25 et 27 de la rue de Chêne-Bougeries. Ce crédit a été préavisé favorablement par la commission Territoire par 6 voix pour et 2 abstentions. Le dossier relatif à cette présentation a été transmis ce jour en séance du Conseil administratif, avec tous les devis composant le crédit d'études à M. Locher afin qu'il soit examiné lors de la prochaine séance de la commission Bâtiments et Infrastructures et ensuite en commission Finances.

Zone villas

Suite à l'adoption en mars 2014 par le Conseil d'État, à l'intention du Grand Conseil, d'un projet de modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, des modifications ont été apportées à cette dernière consistant à porter de deux à cinq ans la durée des refus provisoires d'autorisation de construire dans certains périmètres de la zone villas qui font l'objet d'une procédure de modification de zone. Je vous invite, à cet égard, à consulter la fiche A03 du plan directeur cantonal 2030, laquelle identifie les secteurs concernés de ladite zone villas dans la couronne urbaine.

Concernant cette même zone villas, Mme Lauren Baddeley, mandataire, a présenté une étude sur la protection et la densification de ladite zone villas, lors de la séance de la commission Territoire du 1^{er} septembre 2014. Cette présentation a permis de connaître les premiers enjeux territoriaux permettant de préserver et de développer de façon cohérente, respectueuse et ordonnée la zone villas. Cette étude sera finalisée dans le courant 2015 afin de donner à la commune les moyens de planifier l'avenir de sa 5^{ème} zone, notamment en conjonction avec le plan directeur communal, en cours de refonte, puisqu'il y a encore des adaptations à faire en lien avec le nouveau plan directeur cantonal Genève 2030.

Grand projet Chêne-Bourg / Chêne-Bougeries

Contrairement à l'annonce faite en séance du Conseil municipal du 19 juin quant à l'organisation de séances du comité de pilotage « Grand projet Chêne-Bourg / Chêne-Bougeries », en septembre ou octobre, la direction dudit projet a décidé que la prochaine séance dudit comité n'aurait finalement lieu qu'au mois de décembre seulement. Les Conseillers administratifs concernés, auxquels se sont associés les techniciens des deux communes se sont rencontrés le 10 septembre pour préparer les documents qui seront présentés en décembre. Lors de la dernière séance avec la direction de projet, la commune a demandé des explications quant à la cohérence de certaines modifications du Grand Projet et les fameux refus conservatoires. À l'heure actuelle, cette dernière n'explique en aucun cas pourquoi elle refuse de délivrer certaines autorisations de construire pourtant préavisées favorablement par la commune. Cependant, on espère qu'au mois de décembre, elle pourra donner quelques explications. Pour rappel, M. Casoni fait face à des habitants qui sont dans des situations difficiles puisque leurs biens ne peuvent ni être rénovés – les travaux à engager dépassant souvent CHF 100'000.- – ni être vendus, puisque la situation pour certains d'entre deux est maintenant gelée pendant 5 ans.

MOBILITES-NATURE-ENVIRONNEMENT

« Nature en ville »

J'ai eu le plaisir de participer au début de l'été, à savoir le 25 juin, à la séance « Nature en ville » à laquelle des représentants de seize communes avaient été invités.

À cet égard, je vous rappelle que cette thématique s'inscrit dans le cadre de la récente loi cantonale sur la biodiversité, laquelle a été adoptée il y a un peu plus d'une année maintenant. À cette occasion, un appel à projets a été lancé aux communes, dont un certain nombre sont déjà actives en la matière, ayant réalisés des toitures végétalisées ou favorisés la création de jardins collectifs. Pour la ville de Chêne-Bougeries, les projets s'inscriront dans le cadre de la recapitalisation du patrimoine arboré.

Lutte contre la prolifération des pigeons

Concernant le suivi donné au courrier de Mme Méan, il convient de relever que M. Casoni y a répondu par une présentation lors de la séance de la commission Mobilités-Nature-Environnement. Ce courrier, pour rappel, demandait la possibilité d'installer un pigeonnier au chemin du Pont-de-Ville afin de pallier la prolifération des pigeons. Renseignements pris auprès de la Direction générale de la Nature et du Paysage, il a été répondu négativement à cette requête, parce qu'une telle méthode ne fonctionne pas en milieu urbain. Par contre, il convient d'inciter les comuniers à ne pas nourrir les pigeons, à identifier les lieux où ils nidifient pour ensuite bloquer les accès.

Piste cyclable

La demande de marquage d'une piste cyclable passant par le chemin de la Fontaine, le chemin du Pont-de-Ville et le chemin De-La-Montagne, formulée par la commune, a fait l'objet d'une autorisation en bonne et due forme délivrée par la DGT au début du mois d'août.

Il convient donc de réaliser ces marquages en coordonnant ces travaux avec ceux du chantier CEVA, dont l'impact sur le chemin De-La-Montagne est toutefois non négligeable.

Requalification des espaces publics et des espaces-rues

Une séance supplémentaire de la commission Mobilités-Nature-Environnement a eu lieu hier 24 courant, séance au cours de laquelle il a été proposé une priorisation, dans le respect de l'équité territoriale, des diverses mesures d'aménagement à entreprendre en matière de requalification des espaces publics et des espaces-rues, ceci sous l'angle de leur sécurisation, de la biodiversité et de la qualité urbaine attendue. Un certain nombre de ces mesures visant à améliorer la qualité des espaces publics et à améliorer la sécurité, seront traitées dans un premier temps lors de la séance de la commission Mobilités-Nature-Environnement du mois d'octobre puis par la suite plusieurs commissions seront concernées par cette question, y compris la commission Sécurité.

À cet égard, il conviendrait désormais que votre conseil procède, lors de l'une de ses prochaines séances, à un vote de principe concernant cette problématique.

Voie verte

Nous sommes toujours dans l'attente d'une proposition concrète de la part de la direction de projet concernant le processus relatif à la création de la future Voie verte CEVA. Nous avons rencontré nos collègues de Chêne-Bourg et de Thônex, la direction de projet CEVA, les services de l'État, les CFF et également le conseiller d'État en charge du DETA, M. Luc Barthassat, lequel n'avait absolument rien à nous dire concernant la Voie verte, si ce n'est de formuler une vague proposition relative au choix de poubelles et de bancs. Force est

donc de constater qu'on se trouve dans un désert concernant le financement des engagements concrets qui ont été pris. En tout état de fait, il s'agit là d'une affaire à suivre de manière extrêmement attentive.

FEU - PC

Compagnie 21 des sapeurs-pompiers de Chêne-Bougeries

Une inspection de la Compagnie 21 aura lieu samedi 4 octobre, à partir de 8 heures.

À cet égard, je ne peux que vous inviter à rejoindre le local situé au chemin Louis-Segond, aux alentours de 10 h, l'exercice feu débutant à 10 h 30.

La semaine suivante, soit le samedi 11 octobre, aura lieu une journée « portes ouvertes » dans et autour du local du feu en vue de présenter les diverses activités de notre compagnie et surtout de favoriser le recrutement de nouveaux sapeurs. Si vous connaissez de jeunes recrues, hommes ou femmes, qui souhaiteraient rejoindre une des meilleures compagnies de sapeurs-pompiers du canton, n'hésitez pas à les inviter à cette journée « portes ouvertes ».

Un *tous-ménages* sera distribué afin d'annoncer cette manifestation.

Par ailleurs, le Conseil administratif a préavisé favorablement, lors de sa séance du 28 août, l'admission de M. Daniel Cunz au sein de la Compagnie 21, ceci sur proposition du commandant.

ORPC Seymaz

Comme indiqué dans les observations annexées au projet de budget communal 2015, qui vous a été transmis vendredi 19 septembre, les magistrats en charge de la PC du groupement Seymaz se réuniront le 14 octobre afin d'examiner, de modifier et/ou de valider le projet de budget 2015 de l'ORPC. La date de cette séance étant également celle de la séance des Commissions Réunies, M. Karr annonce d'ores et déjà son arrivée tardive.

Par ailleurs, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 28 août, de poursuivre les locations épisodiques à des tiers des locaux PCi situés au chemin de Grange-Falquet, en précisant toutefois que la durée maximale de location ne saurait désormais dépasser sept jours, ceci conformément aux prescriptions cantonales en vigueur.

DIVERS

Rapport d'activité 2013

J'ai le plaisir de vous informer que le rapport d'activité pour la période comprise entre le 1^{er} juin 2013 et le 31 mai 2014 est en ligne sur une page dédiée de notre site Internet communal, ainsi que les comptes consolidés au 31 décembre 2013.

Comme l'année dernière, ce rapport est un résumé mentionnant les points forts de l'année de la législature écoulée dans chaque domaine d'activités : Politique, Prévention et sécurité, Petite enfance, Affaires sociales, Culture pour ce qui concerne les dicastères de ma collègue Mme Grandjean-Kyburz ; Finances, Ressources humaines, Gestion des patrimoines, Sports et loisirs pour ceux de mon collègue M. Locher ; et Territoire, Mobilités, Environnement et État civil pour ceux qui me concernent.

Les procès-verbaux adoptés des séances du Conseil municipal sont liés dynamiquement à une liste des ordres du jour. Une table des matières propre à chaque chapitre permet de lire séparément les sujets qui intéressent. Le rapport sera également téléchargeable dans son

intégralité par chapitres et disponible sous forme « papier » sur demande auprès du secrétariat de la mairie.

Je souhaite remercier ici les collaboratrices et les collaborateurs ayant participé à la rédaction de ce rapport d'activité et à sa mise en page entièrement réalisée à l'interne.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Répartition des tâches entre le Canton et les Communes

Concernant la problématique du « désenchevêtrement » des tâches entre le Canton et les Communes, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 18 septembre, de soutenir la résolution afférente suivante de l'ACG :

« Réforme de la répartition des tâches Communes-Canton »

Introduction

Les Communes signataires ont pris connaissance avec attention du communiqué de presse du Conseil d'Etat du 1^{er} juillet ainsi que du rapport du Groupe de travail technique (GTT) conjoint du Canton et des Communes du 30 juin 2014.

Sur cette base, elles estiment qu'il est essentiel de rappeler aux membres du comité de pilotage, au GTT et à l'opinion publique les éléments qui suivent.

Considérant

- *Le discours de Saint-Pierre dans lequel le Conseil d'Etat a précisé que la réforme de la répartition des tâches Communes-Canton devait viser à affecter à chaque échelon institutionnel les tâches qui lui correspondent le mieux en termes de proximité et d'efficacité, tout en assurant une neutralité fiscale et en garantissant que l'échelon qui assumera des tâches nouvelles recevra simultanément les ressources nécessaires à les accomplir ;*
- *Que le Conseil d'Etat souhaitait dans ce cadre porter son examen en particulier dans les domaines du social, de la sécurité, de la protection civile, de la culture, du sport ;*
- *Que les principes constitutionnels évoqués dans la démarche du Canton (proximité, subsidiarité, transparence, efficacité) pour guider cette réforme sont louables, mais que l'expérience des magistrats communaux montre qu'au sein de l'administration cantonale se situent de grandes lacunes, notamment en termes de transparence et d'efficacité ;*
- *Que les communes estiment que les plus grandes marges d'amélioration se situent dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de la petite enfance, relativement aux prestations fournies (ou manquantes) par le Canton ;*
- *Que, ces dernières années, des lois cantonales sur le sport et la culture ont donné des compétences au Canton dans des domaines jusqu'alors réservés aux Communes, mais que pour déployer positivement leurs effets, ces lois doivent prévoir les moyens financiers de leur mise en pratique ;*

- *Que la constitution a également imposé de nouvelles obligations financières au Canton, dans des compétences réservées aux communes, notamment en matière de petite enfance et d'aide financière aux Communes construisant du logement social;*
- *Que plus globalement le canton peine à assurer ses obligations financières découlant d'obligations constitutionnelles ou de choix législatifs, tout en ayant eu une forte tendance ces dernières années à effectuer des reports de charges sur les communes sans les accompagner de délégations de compétences (encadrement parascolaire), ou à créer quelques compétences communales supplémentaires (sécurité municipale), sans aucune mise à disposition de ressources ;*
- *Que les visées d'économies budgétaires et de mannes d'efficience sont des motivations partiellement erronées de ce processus qui permettra bien certainement plus d'identifier des lacunes dans des politiques publiques que des doublons, la sempiternelle rhétorique des « doublons » (sans aucune preuve concrète et chiffrée de leur existence) étant contre-productive et de nature à bloquer toute discussion constructive ;*
- *Que l'objectif annoncé de « désenchevêtrement » des tâches exige probablement une réflexion plus approfondie et plus de temps qu'un simple listing des prestations qui pourraient être organisées autrement, formulé sous forme d'inventaire à la Prévert, tel qu'il ressort du rapport du GGT.*
- *Que de manière générale, lorsque les communes développent des prestations complémentaires à celles du Canton, c'est dans l'optique de compléter des prestations jugées insuffisantes au regard de la population de la commune et des besoins de celle-ci. C'est particulièrement le cas dans les domaines de :*
 1. *L'aménagement du territoire.*
 2. *La gestion du territoire (mobilité, routes et stationnement, travaux publics et bâti, égouts, etc.).*
 3. *Le social : la lutte contre chômage, la petite-enfance, la lutte contre la précarité.*
 4. *La sécurité et la police de proximité.*
- *Que ce type de réformes nécessite des moyens techniques et financiers conséquents ainsi qu'un cadre méthodologique crédible, transparent et cohérent, par analogie avec ceux déployés lors de la récente révision de la péréquation financière intercommunale.*

L'Association des Communes genevoises :

- *Réaffirme son point de vue selon lequel les doublons et filons d'économies sont marginaux et ne sauraient motiver à eux seuls une réforme fondamentale de la répartition des tâches Communes-Canton.*

- Réaffirme son attachement à l'autonomie communale, que ce soit au niveau de la liberté d'organiser des prestations selon un modèle adéquat pour sa population ou que ce soit pour avoir le choix de développer des politiques publiques complémentaires à celles faites par le Canton.
- Considère que la logique voudrait que les communes se voient attribuer les compétences qui exigent une connaissance fine de leur territoire.
- Relève des problématiques primordiales dans l'organisation des tâches Canton-Communes et considère qu'il est fondamental d'examiner les points suivants :
 - a. Dans le domaine de l'aménagement du territoire, notamment pour les Grands Projets de développement (tels les Cherpines, Bernex Nord, le PAV, etc.), les décisions prises au niveau cantonal s'accompagnent des moyens nécessaires pour l'exécution et la réalisation des Grands Projets, aujourd'hui laissées aux seules communes. Faute pour le canton d'avoir déterminé simultanément aux décisions de déclassement, les mécanismes permettant de générer les ressources nécessaires à la réalisation des projets, ceux-ci en sont freinés. Le défaut de financement nuit manifestement au principe d'efficacité.
 - b. Dans le domaine de la gestion du territoire et plus particulièrement de la mobilité, aucune modification du schéma de circulation ne peut être effectuée, aucun panneau ne peut être posé ou aucun passage piéton dessiné sans l'accord des autorités cantonales, alors que les principes de proximité et de subsidiarité voudraient que les autorités communales soient plus à même de décider rapidement et en toute connaissance de cause de ce qui est nécessaire sur leur territoire. Cette situation engendre des pertes de temps et d'argent.
 - c. Dans le domaine du social en général, et plus particulièrement concernant la lutte contre le chômage, il est impératif que le Canton analyse les prestations qu'il fournit, l'OCE rencontrant depuis de nombreuses années des difficultés pour fournir de véritables prestations de réinsertion professionnelle, et l'Hospice général n'arrivant plus à faire face à la précarité grandissante d'une partie de la population genevoise.
 - d. Lorsque la Constitution a imposé de nouvelles obligations financières au Canton, dans des compétences réservées aux Communes, (petite enfance, sport, culture et aide financière aux communes construisant du logement social), il est indispensable que le système de financement soit en place avant d'examiner à quel niveau la tâche doit être envisagée.
- Considère que, de manière générale, le partage des compétences entre Communes et Canton doit s'accompagner d'une réflexion sur les moyens financiers qui permettent leur mise en œuvre.
- Considère qu'il est donc indispensable que le Canton prenne en considération la diversité des besoins financiers des communes mais également leurs différents apports, par exemple dans la construction d'un territoire cantonal (aménagement, production de logements) ou dans l'offre d'une politique publique (petite enfance, culture ou sport).

- *Réaffirme son intérêt, avant tout dépôt de projet de loi, à un dialogue constructif sur la question de la répartition des tâches, mais avec une réelle concertation et une analyse acceptant une remise en question de part et d'autre de manière ouverte, selon une méthode transparente et cohérente, et dans un délai raisonnable.*

Élections communales 2015

Après un premier examen en séance du 3 juillet, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance de jeudi passé, d'offrir le vote électronique proposé par le service cantonal des votations et élections pour les élections des conseillers municipaux et de l'exécutif communal les 19 avril et 10 mai 2015.

Pour conclure, je souhaiterais encore vous lire le communiqué ou plutôt la prise de position de notre conseil concernant la votation populaire du 28 septembre :

« Traversée de la Rade

Le Conseil administratif de la ville de Chêne-Bougeries exprime ses plus vives réserves au projet de traversée de la Rade, soumis en votation cantonale le 28 septembre prochain, en raison de son impact prévisible sur le territoire communal.

Bien que sensible aux nombreux problèmes de mobilité actuels, le Conseil administratif de la ville de Chêne-Bougeries est persuadé que ce projet n'apportera pas de réponse probante en la matière. Par contre, il aura une incidence importante en termes de trafic sur le territoire communal au niveau des sorties du tunnel de liaison, que le futur trajet émerge au niveau du chemin de la Chevillarde ou à la route du Vallon. »

Avant de passer la parole à Mme Grandjean-Kyburz. La présidente signale qu'elle a oublié d'annoncer le dépôt de deux motions qui seront traitées au point 7 de l'ordre du jour.

Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative, donne lecture de ses communications :

PREVENTION ET SECURITE

Règlementation du stationnement par l'introduction d'une zone bleue « macaron » unique

Donnant suite à l'enquête publique y relative ouverte le 5 août, la Direction générale des transports a édicté un nouvel arrêté en date du 18 septembre, qui sera publié dans la FAO de demain, réunifiant les quatre zones de stationnement en une seule zone, à savoir la 12.

Dès que cet arrêté sera entré en force, un *tous-ménages* informera les communiens que leurs « macarons actuels » demeurent valables et qu'ils seront remplacés par la Fondation des parkings, au moment de leur renouvellement.

Vaste opération anti-tags

Depuis cet été, le service Prévention et sécurité conduit une vaste opération anti-tags, comme annoncé en séance de la commission Sécurité du mois de juin.

Les principaux axes routiers communaux font l'objet actuellement d'un nettoyage global par notre partenaire les ateliers Feux Verts de la Fondation du Vallon. Parallèlement et en coordination étroite avec nos services, Swisscom et les SIG procèdent à la décoration de leurs boîtiers.

Une jeune artiste de Conches, s'adonnant à l'art du graph, nous a par ailleurs joliment peint un boîtier à la hauteur du N° 41 du chemin De-La-Montagne, ceci sur proposition de la Police municipale (la proximité revêt donc de nombreuses facettes...).

Mme Grandjean-Kyburz fait circuler l'image.

Si nous avons obtenu un forfait très intéressant de la part de notre partenaire pour ce nettoyage global (partenaire qui fait par ailleurs un excellent travail), je tiens à rappeler ici que les coûts de ces opérations ne sont pas négligeables pour autant ; surtout si l'on envisage l'investissement en temps pour nos collaborateurs que cette action, comme l'ensemble de la problématique au quotidien, requiert.

Ceci est donc un appel de ma part, à vous toutes et tous, directement, ainsi qu'à relayer auprès de nos concitoyens : s'il vous arrive de croiser quelqu'un s'adonnant à ce type de dommages à la propriété, n'hésitez pas à appeler immédiatement la Police municipale et, en dehors de ses heures d'ouverture, à composer le 117.

« Lâche pas ton pote »

Le projet de prévention-médiation par les pairs *Lâche pas ton pote*, qui a lieu en partenariat avec la commune de Chêne-Bourg cette année, sous l'égide des TSHM Trois-Chêne, a reçu le soutien du fonds d'impulsion et développement de *Infodrog*. S'agissant d'un projet considéré comme novateur, 50 % des frais encourus seront ainsi remboursés.

De mai à ce jour, treize actions ont eu lieu, dans ce cadre pour un total de 93 heures rétribuées aux divers jeunes, sous forme de « job ados ». La plupart des interventions ont eu lieu au mois de juin, la météo de cet été n'ayant pas été particulièrement propice à la fréquentation des espaces publics par les jeunes.

Lors de ces interventions, les jeunes et les TSHM ont rencontré beaucoup de nouveaux groupes de jeunes, qui s'adonnaient plutôt à de petites fêtes sans excès. Un contexte idéal pour la prévention : ce projet est très bien accueilli par les jeunes qui en sont les destinataires.

Des « black-box », des cendriers portables, des sacs poubelles et des bouteilles d'eau ont été distribués. Lors de ces contacts, les risques liés à la consommation d'alcool ont pu être abordés, tout en discutant de l'importance du respect des espaces publics.

Lâche pas ton pote durera jusqu'en octobre ; viendra ensuite le temps de la planification afin de reconduire cette action l'année prochaine, tout en la développant ultérieurement et en affinant les détails.

AFFAIRES SOCIALES

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 18 septembre, d'attribuer plusieurs subventions dans le cadre du Fonds d'aide en cas de catastrophe, à savoir :

- une aide aux réfugiés du nord de l'Irak, par l'intermédiaire de *Caritas Suisse*, pour un montant de CHF 5'000.-
- une aide dans le cadre de la lutte contre l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, via *Médecins sans Frontières*, pour un montant de CHF 5'000.- également

- et enfin, une aide à des enfants et des personnes ayant fui l'Ukraine pour se réfugier en Fédération de Russie, via *l'association Gagarine.ch*, pour un montant de CHF 5'000.- toujours.

Dans le cadre du projet d'aménagement d'unités d'habitations mobiles destinées à la réinsertion des sans-abri sur la parcelle située à hauteur du N° 154 de la route de Malagnou mené par Carrefour-Rue, un apéritif sera organisé par la mairie fin octobre.

Aînés

La traditionnelle sortie des aînés aura lieu les mardi 30 septembre et jeudi 9 octobre prochain, avec respectivement 225 et 150 aînés inscrits ; pour une sortie au Parc des oiseaux de Villars-les-Dombes.

ÉCOLES

Les travaux de rénovation des locaux de la bibliothèque de l'école du Belvédère sont terminés. L'aménagement avec le nouveau mobilier devrait se faire tout prochainement

PETITE ENFANCE

De nouvelles attributions de places ont eu lieu durant l'été ou juste à la rentrée, suite à des désistements de dernière heure ou des déménagements.

Toutefois, un nombre important de bébés et de petits (entre 25 et 30 par tranche d'âge) n'a pas pu être accueilli.

Concernant « La Maternelle », les 25 places que nous avons dans cette institution ont toutes été pourvues.

Il en va de même pour les 30 places dont Chêne-Bougeries dispose à la crèche des Trois-Chêne.

Concernant « Le Petit Manège », les travaux de rénovation des locaux se sont terminés dans les temps, ce qui a permis la reprise comme prévu le 1^{er} septembre, avec un effectif quasiment complet pour les cinq matinées par semaine. Une inauguration officielle aura lieu durant l'automne, d'entente avec le comité et l'équipe pédagogique, le mercredi 5 novembre à 18 h 30. Cette inauguration officielle sera précédée d'une invitation à tous les parents avec un petit spectacle donné par les enfants.

Aux « Castagnettes », les effectifs ne sont pas encore complets, malgré l'entrée en matière pour les familles « hors commune » selon des quotas validés par la commission Jeunesse.

Mme Grandjean-Kyburz annonce qu'elle ne sera pas présente lors de la séance des Commissions Réunies du 14 octobre, étant déjà engagée dans le cadre d'une importante séance au Centre de Rencontres et de Loisirs.

CULTURE

Bilan

Une première réussie pour *Le Laboratoire Musical* qui a investi les parcs et diverses salles de la commune du 25 juin au 6 juillet.

Pas moins de 6 concerts ont été offerts au public durant cet événement regroupant quelques 75 musiciens encadrés par Arsène Liechti, Ferran Gili-Millera, Chantal Mathieu et autres musiciens de renom.

Le concept novateur consistant à créer un lieu de recherche artistique, de travail, d'émotions et de rencontres, entièrement ouvert au public, a su séduire les amateurs de musique.

L'association *Le Laboratoire Musical* affiche donc un bilan positif pour cette première édition et souhaite recommencer l'aventure en 2015.

Pour sa 7^e édition, le festival Bim Bada Boum, qui s'est installé dans les parcs Stagni et Sismondi du 14 au 17 août, nous a offert de nombreuses têtes d'affiches, ainsi que des nouveautés dans l'organisation qui semblent avoir fait mouche auprès du public.

La formule de billetterie permettant d'assister au choix à toutes les activités journalières ou en soirée a satisfait bon nombre de visiteurs désireux de n'assister qu'aux concerts de la grande scène.

« *Dans L'atelier du Nouveau Monde, le cœur bat, la fièvre monte. En moins d'une heure, un siècle entier va passer... C'est l'automne du Moyen Âge, c'est la peste et ses ravages, c'est aussi une Renaissance qui commence !...* » voilà les promesses annoncées par la troupe de l'Opéra-Théâtre Junior qui s'est produit du 19 au 21 septembre à la salle Jean-Jacques Gautier. Promesses tenues avec brio par un chœur théâtral de 25 enfants âgés de 7 à 12 ans, sous la baguette de Vincent Thévenaz, et une mise en scène de Michèle Cart.

Une représentation très originale, parfaitement exécutée, une mise en scène particulièrement ingénieuse de par son décor et sa cadence, et même teintée de beaucoup d'humour qu'ont pu apprécier les élèves des différentes représentations scolaires et le nombreux public.

Les événements à venir

Unique à Genève, l'Espace Nouveau Vallon est très fier d'accueillir du vendredi 3 au dimanche 26 octobre l'exposition « La Calligraphie et l'Enluminure Persane & Orientale » proposée par Maître Towhidi Tabari, calligraphe iranien de renommée internationale.

Les œuvres présentées dans cette exposition racontent l'évolution de la calligraphie et de l'enluminure pendant 14 siècles. C'est un voyage historique que l'observateur peut faire à mesure qu'il regarde les œuvres à travers lesquelles est retracée l'évolution de la calligraphie du 8^e siècle à nos jours !

Ces œuvres portent essentiellement sur des poèmes persans traitant de l'amour, de la paix universelle, de la couleur et de l'humanité, tirés notamment de Victor Hugo, Lamartine, Voltaire, Khayam, Rumi et Hafez.

Comme de coutume automnale, l'exposition sera réservée aux visites scolaires durant les jours de semaine, et ouverte au public les soirs de 16 h à 17 h.

Les mercredis et week-ends de 14 h à 17 h, ainsi que la semaine des vacances scolaires offrira aux visiteurs les « Contes et Ateliers du Tapis Volant », animés par une équipe de professionnels.

Maître Towhidi Tabari nous fera l'honneur de sa présence lors du vernissage le jeudi 2 octobre à 18 h 30, événement pour lequel nous attendons un très grand nombre de visiteurs, et le week-end du 4 et 5 octobre durant lequel il animera lui-même visites commentées et ateliers de calligraphie.

Le cycle de conférences Jean-Jacques Gautier 2014 sur les *Arts et les droits humains* se poursuit. Ainsi, après avoir mis à l'honneur Hans Erni et Ella Maillart au printemps, c'est au tour de Max Frisch de continuer ce cycle automnal le mardi 7 octobre à 20 heures pour la projection du documentaire « Max Frisch, citoyen » réalisé par Matthias von Gunten en 2008. Cette projection sera suivie d'une rencontre avec Wilfred Schiltnknecht, ancien professeur à l'Université de Lausanne, spécialiste de la littérature allemande, critique littéraire dans de nombreux médias et grand connaisseur de Max Frisch.

Pour terminer le cycle 2014, Benoîte Groult sera mise à l'honneur le mardi 18 novembre.

Pour sa deuxième année de résidence à Chêne-Bougeries, l'Opéra Studio de Genève dirigé par Jean-Marie Curti, propose de revivre, la soirée mémorable du 7 février 1786 à l'Orangerie de Schönbrunn à Vienne.

Le public de la salle Jean-Jacques Gautier choisira à son tour, à l'issue des représentations du vendredi 17 octobre à 20 h et du dimanche 19 octobre à 17 heures qui remportera la palme, Antonio Saliéri, le compositeur officiel ou Wolfgang Amadeus Mozart.

La présidente passe la parole à M. Locher, conseiller administratif :

Au préalable, M. Locher aimerait revenir sur le courrier que Mme Sobanek a mentionné concernant les inquiétudes de l'Association genevoise des ingénieurs par rapport aux procédures AIMP. Sachez qu'au niveau communal, lors de toutes les procédures s'inscrivant dans le cadre des marchés publics, nous cherchons à trouver des critères qui permettent de ne pas privilégier la sous-enchère. Nous sommes parfaitement attentifs à cette problématique. Lors du dernier conseil du CSSM, une large discussion a eu lieu à ce sujet parce qu'il s'agit là d'une préoccupation globale du point de vue genevois.

BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES

Assainissement

Divers problèmes d'inondation ont surgi concernant les écoulements des eaux usées dans le quartier du chemin des Voirons en particulier à hauteur des villas situées entre les numéros 23 et 27, ceci en raison des calculs de pente effectués par le bureau mandataire ICE ingénieurs civils et environnement SA.

Ce dernier a donc dû étudier diverses variantes de modification du raccordement au système gravitaire sur demande expresse du SPDE.

Dans l'attente d'une validation par les services cantonaux concernés d'un projet de raccordement pérenne, des mesures provisoires urgentes ont été prises en installant une station de pompage-relevage ceci d'entente avec les propriétaires des villas concernées.

Cette station de pompage sera mise en place dans une chambre encore disponible le long du tracé CEVA, ceci pour une durée maximale de huit mois, puis une station de pompage sera par la suite construite sous le préau de l'école de la Gradelle, soit sur domaine privé communal.

Implantation d'un espace de vie infantile (EVE)

Réunis en séance le 3 septembre avec les membres de la commission Jeunesse, les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures ont pu découvrir la teneur d'une étude de faisabilité, conduite par M. François De Planta, architecte mandataire, concernant l'implantation d'un EVE multi-accueils et de surfaces destinées aux activités scolaires sur la parcelle dont la fondation de l'institution de « La Pommière » est propriétaire au débouché du chemin de la Paumière.

Il convient donc désormais d'affiner, puis de valider, le programme d'occupation des locaux ainsi que d'établir une proposition relative au montant de la future rente de superficie à verser par la commune.

Combles du bâtiment du 130 route de Chêne

Lors de leur séance du 8 septembre, les membres de la commission concernée ont été informés des tenants et aboutissants d'une étude de faisabilité relative à un projet de revalorisation des combles du bâtiment sis 130, route de Chêne, établie par un mandataire.

Un crédit d'étude détaillé sera présenté lors d'une prochaine séance de commission.

Bâtiment de la mairie

Les travaux de rénovation du sous-sol du bâtiment de la mairie et d'assainissement de son pourtour se poursuivent selon le planning de chantier initial et devraient donc être achevés tout début novembre.

« Le Petit Manège »

Le jardin d'enfants « Le Petit Manège » a repris ses activités le 1^{er} septembre dans des locaux entièrement transformés et rénovés.

Les nouveaux aménagements font bien sûr la part belle aux enfants, puisque ces derniers bénéficient désormais de surfaces considérablement élargies.

En utilisant presque toute la surface disponible, l'espace réservé aux professionnelles et à l'accueil des parents ou pour des réunions a également été entièrement revisité et inclut à présent un vrai espace de réception, un bureau, une salle de réunion et des sanitaires privés.

L'espace intérieur a quant à lui été redessiné, en partenariat étroit avec l'équipe de professionnelles du jardin d'enfants et notre mandataire.

Ainsi, 300 m² de surfaces supplémentaires ont pu être offerts aux enfants. L'entrée du jardin d'enfants est désormais pourvue d'un local à poussettes et d'un vestiaire. Les espaces ont été mieux délimités entre une salle de motricité, une pièce consacrée aux ateliers d'arts plastiques, une cuisine-atelier, une salle d'activités pour les jeux assis, ainsi qu'un espace repos et lecture.

M. Locher invite les membres du Conseil municipal à participer à l'inauguration prévue le 5 novembre.

« Appel de Genève »

L'inauguration officielle, à laquelle j'ai eu le plaisir de participer, des nouveaux locaux de l'*Appel de Genève* situés dans la maison de maître du complexe dit des « Hauts de Malagnou » a eu lieu le 8 septembre.

Dans sa volonté de favoriser toute action en faveur des droits humains, à l'instar de Jean-Jacques Gautier, l'un de ses éminents citoyens, le Conseil administratif de la précédente législature avait pensé à la fondation l'*Appel de Genève* pour occuper ces locaux.

Chêne-Bougeries a donc honoré ses engagements en souhaitant la bienvenue à l'*Appel de Genève*, ONG s'engageant en faveur de la protection des enfants dans les conflits armés, de l'interdiction de la violence sexuelle et contre la discrimination basée sur le genre, du respect des normes humanitaires, de l'interdiction totale de l'utilisation des mines anti-personnel et de la pratique de la torture.

L'approche unique et l'engagement humanitaire de cette organisation, au travers de la signature d'actes d'engagement des acteurs armés non-étatiques, ont été reconnus notamment comme un modèle de réussite par les Nations Unies.

Le parallèle avec l'engagement de Jean-Jacques Gautier, créateur et président du *Comité suisse contre la torture* dès 1977, qui deviendra en 1992 l'actuelle *Association pour la prévention de la torture*, semble donc évident.

ADMINISTRATION

Personnel

Plusieurs contacts ont eu lieu au cours de l'été avec les auditeurs de la Cour des comptes concernant le suivi donné aux constats et recommandations de cette dernière, suite à son rapport d'audit n° 68 de légalité et de gestion des ressources humaines de la ville de Chêne-Bougeries, ceci dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel de suivi de la Cour.

Je relèverai encore, concernant le fonctionnement administratif, qu'une nouvelle procédure sera mise en place à partir du 1^{er} octobre concernant la gestion des bons de commande dans le cadre de la validation électronique de l'ensemble des factures parvenant en mairie.

Concernant le personnel, le Conseil administratif a décidé de nommer M. Stéphane Vullioud, remplaçant du responsable de la Police municipale, en qualité de fonctionnaire, conformément aux dispositions contenues à l'article 9 du Statut du personnel de la ville de Chêne-Bougeries, ceci avec effet au 1^{er} juillet 2014.

Le Conseil administratif a par ailleurs décidé d'engager au 1^{er} octobre 2014 Mme Roxana Pagnamenta, en qualité d'archiviste/documentaliste à 30 %.

4. Présentation du projet de budget communal 2015

La présidente passe la parole à M. Locher.

M. Locher procède à la présentation du budget communal 2015.

Présentation des lignes directrices

Rigueur et transparence !

Rigueur, réalisme, service à la collectivité. Un défi face à la croissance de Chêne-Bougeries.

Le premier point sur lequel j'aimerais m'arrêter, c'est notre situation économique et ses signaux contradictoires.

Je laisse délibérément de côté la problématique de la fiscalité liée aux personnes morales. Cela étant et bien qu'elles représentent un montant relativement faible par rapport au total de nos recettes à Chêne-Bougeries, il existe une incertitude importante en la matière, puisque la commune a vu s'installer une importante banque privée, et verra prochainement l'installation d'une importante société pétrolière sur une surface de 9000 m² de bureaux.

La situation économique comporte bel et bien des signaux contradictoires. En conséquence, on peut afficher un optimisme raisonnable. À cet égard, le Groupe de perspectives économiques du canton reste prudent.

Je vous rappelle ensuite les deux composantes à analyser pour établir un budget, à savoir les charges et les recettes.

En ce qui concerne les charges, nous avons optimisé au maximum les dépenses pour l'année 2015, ceci avec l'appui des divers services communaux et en menant systématiquement une réflexion en opportunité face aux besoins de notre collectivité.

Les charges ont été étudiées, limées et arbitrées, le cas échéant, par le Conseil administratif.

S'agissant des recettes, l'administration fiscale nous a communiqué, lors de l'établissement des derniers budgets, des montants de recettes nettement sous-évalués par rapport à nos comptes. De même, la complexité des déclarations fiscales de certains de nos contribuables nous amène à percevoir parfois avec grand retard des correctifs des années précédentes. À l'heure actuelle, ce sont CHF 500'000.- de correctifs pour les personnes physiques de 2009 à 2012 que nous devons intégrer aux comptes 2014. Cela signifie que si les choses se réalisent telles qu'elles ont été estimées, à fin 2015 la valeur du centime aura légèrement progressé par rapport à l'année 2014.

On ne peut pas savoir de manière sûre ce qui va se passer au niveau économique, mais moi, je suis confiant. Je n'oublie toutefois pas que le GPE pense qu'il faut être prudent!

Les rentrées fiscales vont continuer de progresser. Dans les immeubles des « Hauts de Malagnou » par exemple, il y a beaucoup de nouveaux contribuables dont les impôts nous seront versés dès 2014.

La croissance de notre commune nous invite à maintenir des prestations à la population en progression. Nous sommes déjà passés de 10'615 résidents à la fin 2013 à 10'876 à la fin juin de l'année en cours, ce qui signifie 261 résidents de plus en 6 mois.

Vous avez reçu le 19 septembre déjà ce projet de budget 2015. Vous aurez constaté la rigueur et la transparence de son contenu. Nous l'avons agrémenté de sept pages d'observations, répondant le plus précisément possible à vos interrogations, dans le cadre d'un exercice budgétaire. Nous ne sommes pas dans l'analyse des comptes, c'est un autre exercice. Vous n'aurez pas à vous prononcer sur les annexes, mais vous remarquerez qu'elles ont été épurées.

Grandes lignes du budget :

Administration et personnel :

Depuis que les tâches de nature comptable sont effectuées par des fiduciaires, on peut dire que ce dispositif nous a permis une économie de l'ordre de 40 %. Avec l'augmentation importante des charges en prévision de l'introduction du nouveau plan comptable MCH2, nous avons inscrit cette année une somme de CHF 450'000.- au budget. Pour information, le dispositif antérieur nous aurait coûté environ CHF 550'000.-, soit 20 % de plus. On peut maintenant affirmer que le système actuellement en place permettra d'économiser environ 20 % sur 2015.

Nous poursuivons les efforts de rationalisation avec :

- *la gestion électronique des factures dès leur entrée en mairie, le contrôle du suivi de validation ainsi que du désengagement des bons de commandes.*
- *l'économat de la salle communale par exemple, qui permet de rationaliser les commandes.*

Ce budget prévoit des postes supplémentaires au sein de notre administration communale, à savoir :

- *1 poste de cantonnier au service des routes*
- *1 gestionnaire de la petite enfance*

- *1 observateur du territoire*

Cette augmentation de la masse salariale communale doit toutefois être mise en relation avec les gros efforts consentis par la commune pour l'assainissement de la caisse de prévoyance. Actuellement, la caisse est assainie.

Enfin, le montant des jetons de présence du Conseil municipal ainsi que le montant des indemnités du Conseil administratif ont été réajustés pour se situer dans la moyenne de ce qui se pratique dans les onze villes du canton, hors ville de Genève. Cela répond, d'une part, à la demande réitérée de votre Conseil, mais surtout il semble adéquat d'introduire cette proposition dans le dernier budget de la législature.

Concernant la petite enfance et la jeunesse, nous intégrons la perspective de l'ouverture de la crèche du Nouveau Prieuré avec 30 places d'accueil en septembre 2015, ce qui nécessitera l'engagement d'une directrice d'abord à temps partiel, ainsi que du personnel éducatif.

Ce projet de budget intègre également l'élargissement des horaires d'ouverture du « Petit Manège » et la consolidation du fonctionnement du Bureau de la Petite Enfance.

Pour les routes et infrastructures, relevons une augmentation substantielle des charges consacrées à l'entretien ordinaire de nos routes, faisant suite à une expertise de ces dernières.

Et comme mentionné précédemment, nous prévoyons de renforcer l'équipe de nos cantonniers par l'engagement d'un nouveau collaborateur.

Les bâtiments publics voient une poursuite des mesures d'assainissement et d'entretien, comprenant également leurs équipements. Vous savez que nous comptons poursuivre notre politique actuelle d'extension progressive des éclairages par LED.

Au niveau des affaires sociales, nous poursuivons le soutien à l'aide au développement avec le maintien d'une aide correspondant à 0,7 % du budget.

De même, nous maintenons notre partenariat avec la Fédération genevoise de coopération.

Enfin, dans le domaine de l'aménagement, nous poursuivons les travaux devant mener à l'adoption par l'État de notre plan directeur communal.

Vous aurez remarqué également la création d'un nouveau poste d'observateur du territoire.

À noter encore le renforcement du patrimoine arboré, ainsi qu'une cartographie précise et dynamique du capital naturel et bâti au moyen d'une vidéosurveillance par drones de l'ensemble du territoire communal.

Evolution des charges et revenus

Les charges progressent légèrement. Elles se montent à CHF 37'932'272.-, pour des recettes estimées à CHF 38'031'137.-, ce qui permet d'obtenir un excédent de recettes de CHF 98'865.-.

Concernant l'évolution des charges, l'ensemble des charges progresse de CHF 2'960'707.-. Cette progression est en rapport avec les services à la population et en adéquation avec les rentrées fiscales.

Le traitement du personnel progresse de CHF 1'119'230.-. M. Locher mentionne à nouveau le poste supplémentaire de cantonnier, de gestionnaire de la petite enfance et d'observateur du territoire. Par ailleurs, sont incluses les annuités et demi-annuités selon le processus statutaire. Y sont également intégrés le dispositif RH lié à l'ouverture de la crèche du « Nouveau Prieuré » ainsi qu'un renchérissement estimé à 0,5 %.

Arrivée de M. Ulmann à 21 h 22.

L'amortissement du patrimoine administratif progresse de CHF 660'956.-. Le tableau des amortissements est à jour.

La somme destinée à l'entretien des bâtiments communaux et des routes est globalement stable.

Concernant les subventions, comme mentionné plus tôt, le soutien à l'aide au développement est maintenu, en y consacrant 0,7 % du budget.

Pour ce qui est de l'évolution des revenus, les recettes fiscales (nature 40) s'élèvent à CHF 30'411'543.-, soit une légère augmentation de 7,11 %.

Les revenus des biens (nature 42), avec une augmentation de 3,18 %, sont fixés à CHF 4'557'684.-.

Les revenus divers (nature 43) se montent à CHF 1'177'020.-.

Les dédommagements de collectivités publiques (nature 45), résultats, entre autres, de l'effort de la commune dans le domaine de la petite enfance, est fixé à CHF 598'040.-.

Concernant les estimations fiscales, la valeur du centime progresse pour les personnes physiques de 6,04 %, et pour les personnes morales de 21,94 %.

À noter que la valeur du centime additionnel pour les personnes physiques progresse de manière linéaire. Il en va de même pour l'évolution de la valeur du centime additionnel pour les personnes morales.

M. Locher rappelle, concernant les charges par fonctions, que la nature 3 intitulée « Culture et loisirs » englobe l'encouragement à la culture, le service des parcs et promenades, le sport (dont la subvention au Centre sportif de Sous-Moulin) et les autres loisirs.

Pour ce qui en est des revenus par fonction, M. Locher rappelle à quoi correspondent les différents libellés, à savoir :

- Aménagement et environnement : revenus du cimetière et traitement des déchets.
- Trafic : cartes CFF et abonnements TPG.
- Prévoyance sociale : rétrocessions pour les crèches et le CAS.
- Culture et loisirs : Villa Grange-Canal
- Enseignement et formation : locations de salles et de locaux
- Prévention & sécurité : amendes d'ordres, rétrocessions des compagnies d'assurances et procédés de réclame.
- Consommation d'énergie : locations de salles et de locaux et rétrocession des SIG

Concernant les investissements, ils se poursuivent selon le tableau désormais à jour qui figure dans les annexes du projet de budget. Les principaux investissements prévus en 2015 sont les suivants :

- Extension de l'école de Conches : le Conseil municipal a voté un crédit d'étude concernant la faisabilité d'une extension de l'école de Conches ; il est souhaité qu'avant la fin de la législature, un projet plus concret puisse être soumis au Conseil municipal.
- Mise aux normes énergétiques et rénovation du bassin de la piscine du Belvédère, suite à la première expertise présentée au Conseil municipal et à la deuxième qui est en cours
- Construction d'un EVE à La Pommière
- Mise en séparatif du collecteur de la rue de Chêne-Bougeries qui nécessitera, lors de son assainissement et de l'assainissement de la route de Chêne, la construction d'un bassin de rétention tel que celui qui sera construit dans la culée du pont sur la Seymaz
- Recapitalisation du patrimoine végétal communal
- Suivi du MEP, avec le réaménagement du Village.

Enfin, M. Locher évoque le calendrier :

- 14 octobre 2014 : Commissions Réunies et commission Finances
- 6 novembre 2014: vote du budget par le Conseil municipal

La présidente remercie M. Locher pour cette présentation claire. Elle précise qu'elle a fixé la date de la séance des commissions Réunies après de nombreux échanges de courriels et qu'elle avait demandé aux conseillers administratifs de bien vouloir donner la priorité à cette dernière, laquelle fait suite à une proposition de M. Locher.

5. Proposition du Conseil administratif

5.1 Rénovation des jeux du préau de l'école de Conches : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 99'500.- TTC)

La présidente passe la parole à M. Locher, conseiller administratif, pour présenter le sujet.

M. Locher rappelle que le budget 2014 prévoyait un effort pour l'entretien et la mise aux normes de l'ensemble des jeux et places de jeux sur territoire communal. Aujourd'hui, c'est chose faite, hormis pour des jeux situés dans le préau de l'école de Conches. Concernant ces jeux, M. Locher n'a pas le « disponible », dans le cadre du budget communal, pour entreprendre des travaux, raison pour laquelle il vient demander au Conseil municipal ce crédit d'investissement. Au début de l'été, les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures se sont rendus sur place. Il ne fallait pas être un grand spécialiste pour se rendre immédiatement compte du fait que ces jeux ne correspondaient plus aux normes. La commission Bâtiments et Infrastructures a donc préavisé favorablement la rénovation de ces derniers. La commission Finances en a fait de même. Le projet consiste à remplacer les jeux existants par les structures illustrées dans l'exposé des motifs. M. Locher précise encore que les jeux dans le préau doivent être adaptés à l'ensemble des enfants de l'école, en fonction de leur âge. Les grands utilisent d'autres jeux que celui dont il est question ce soir. Les nouveaux modules sont destinés aux plus petits.

La présidente passe la parole à M. Spinelli, président de la commission Bâtiments et Infrastructures.

M. Spinelli signale que la commission Bâtiments et Infrastructures a profité d'un des quelques jours de beau temps de l'été pour se rendre sur place. Elle a pu constater que le jeu en cause avait déjà subi des réparations pour être moins dangereux. Elle s'est posé la question du matériau utilisé. Le projet prévoit des matériaux classiques. Il a été répondu qu'il est aussi possible de réaliser ces jeux en bois ou en métal, ce dernier matériau étant plus coûteux à l'achat mais plus économique à l'entretien. En outre, la question des surfaces été abordée. Le projet prévoit d'étendre les surfaces antichoc. Il a été dit que les surfaces existantes seraient contrôlées pour déterminer si leur degré d'amortissement est encore suffisant. Enfin, la commission ne s'est pas tant penchée sur les questions d'usage, mais sur les questions constructives. Il lui a cependant été assuré que le corps enseignant avait été consulté. La commission Bâtiments et Infrastructures a préavisé favorablement et à l'unanimité le crédit d'investissement sollicité.

La présidente passe la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet cède la parole à M. Fassbind, qui a présidé cette séance.

M. Fassbind indique qu'au vu du préavis de la commission Bâtiments et Infrastructures et de la qualité de la présentation, la commission Finances a préavisé favorablement et à l'unanimité ce crédit d'investissement, lequel sera amorti sur dix ans.

La présidente ouvre la discussion.

Mme Tiercy est une ardente défenseuse des parcs. Elle soutient pleinement les efforts déployés par le Conseil administratif pour créer de nouveaux parcs. Cependant, elle s'abstiendra ce soir lors du vote. Elle aurait par ailleurs une proposition à formuler concernant les futurs projets d'aménagement de parcs, et peut-être même celui-ci. Elle souhaite que ces projets passent désormais par la commission Jeunesse. Cette dernière a peut-être une sensibilité qui est plus proche des besoins de l'enfance. Ses membres sont peut-être plus motivés à rechercher des structures de jeux un peu plus sympathiques, un peu plus chaleureuses, qui conviendraient mieux aux enfants – en tout cas selon Mme Tiercy. La commission Jeunesse se déplace régulièrement dans les écoles, dans les structures de la petite enfance ou au Centre de Rencontres et de Loisirs par exemple. Elle a donc une réelle connaissance du terrain. Mme Tiercy ne met pas en doute les compétences de la commission Bâtiments et Infrastructures, mais elle pense que celle-ci est plus à même de définir des éléments tels que la nature du sol. Mme Tiercy remarque qu'elle s'est mise bon nombre de gens à dos pour avoir défendu ardemment le parc de la Gradelle. Elle ne le regrette pas, mais ce parc manque d'âme – elle y reviendra dans les divers de l'ordre du jour. Ce soir, elle propose de renvoyer en commission Jeunesse l'étude des jeux qu'il conviendrait d'installer dans ce préau. A défaut, elle s'abstiendra.

M. Messerli craint que les Verts ne soient – ici aussi – mal compris, eux qui semblent avoir un peu la réputation de bloquer des projets en cours. Il ne s'agit pas de remettre en question l'expertise de la commission Bâtiments et Infrastructures ou de la commission Finances. Cependant, une autre commission est concernée. Pour la plupart des projets qui concernent la jeunesse ou la petite enfance, la commission Jeunesse a non seulement pris position mais elle a aussi recueilli l'avis de Mme de Tassigny, par exemple. L'apport de cette commission touche également des aspects liés à la créativité et aux matériaux utilisés. M. Spinelli a précisé que l'avis de la commission Bâtiments et Infrastructures concernait les aspects techniques. Ce n'est pas sur ces aspects que la commission Jeunesse souhaite prendre position, mais plutôt sur des questions d'adéquation par rapport à l'utilisation qu'en feront les enfants ou par rapport au site. M. Messerli a bien entendu que le personnel enseignant avait été consulté. Il pense néanmoins que la commission Jeunesse doit pouvoir, elle aussi, donner son avis sur le projet. Il demandera donc également le renvoi de cet objet en commission Jeunesse.

M. Spinelli relève que, ce soir, le Conseil municipal vote un crédit d'investissement. Habituellement, un crédit d'investissement ne va pas jusque dans les détails. M. Spinelli suggère, si c'est formellement possible, d'aller de l'avant avec un crédit d'investissement de CHF 100'000.-, montant qui n'a pas choqué la commission Finances, quitte à ce qu'une fois le crédit voté, des discussions entre le Conseil administratif et la commission Jeunesse amènent à d'autres conclusions que celles présentées ce soir.

M. Locher souligne que le jeu actuel ne peut pas rester en place. La commune a hésité à l'enlever au début de l'été. Elle a in fine considéré qu'il était là depuis suffisamment longtemps pour être maintenu pendant l'été, mais il ne peut pas rester encore longtemps sur place. Soit l'on avance, soit le jeu est enlevé et remplacé dans un deuxième temps – mais il faut être conscient que, pour des enfants de sept ans par exemple un délai de six mois paraît très long. M. Locher pense donc qu'il vaut la peine d'aller de l'avant rapidement. La proposition faite ce soir consiste à changer ce jeu pour un jeu différent, avec un agrandissement de la surface de sécurité et le positionnement de deux autres modules. Qu'il s'agisse finalement d'un, deux ou trois modules, la seule chose qui importe est les utilisateurs,

c'est-à-dire les enfants, et que les modules respectent les normes actuelles de sécurité. Un amendement renvoyant le projet en commission avant un vote lors du prochain Conseil municipal revient à perdre beaucoup de temps, sachant qu'il faut encore prendre en compte le délai référendaire de 30 jours. Puisqu'il semble que l'assemblée est d'accord pour changer le jeu, M. Locher proposerait plutôt au Conseil municipal d'augmenter légèrement le montant du crédit, afin de disposer d'une marge de manœuvre. Les CHF 99'500.- prévus dans le crédit présenté permettent à coup sûr de réaliser le projet envisagé. M. Locher suggère de voter une enveloppe financière légèrement plus grande et de renvoyer le projet en commission Jeunesse afin que cette dernière l'étudie dans les plus brefs délais, de façon à avancer rapidement. De cette manière, le délai référendaire peut commencer à courir et, une fois le choix effectué, les travaux peuvent commencer sans tarder. Il ne faut pas oublier que l'hiver arrive et que, dans un préau d'école, les travaux ne sont réalisés que pendant les vacances scolaires. M. Locher est d'avis qu'une enveloppe de CHF 120'000.- laisse une marge de manœuvre suffisante. Il rappelle qu'un crédit ne correspond pas à la somme qu'il faudra nécessairement dépenser mais à une enveloppe financière maximale. Les conseillers municipaux ont du reste pu constater que les crédits votés ces dernières années sont généralement bouclés sans dépassement, bien au contraire.

Ce projet semblait tellement clair à Mme Sommer qu'elle pensait ne pas devoir intervenir. Concernant le parc de la Gradelle, évoqué par Mme Tiercy, elle le voit chaque jour depuis la fenêtre de sa cuisine et peut témoigner qu'il est très fréquenté, dès le matin et en particulier le week-end. Elle a eu des échos extrêmement favorables. Concernant la proposition de renvoi, Mme Sommer n'a pas d'objection à ce que, dans le futur, ce genre de projets soit aussi examiné par la commission Jeunesse, mais elle trouverait dommage que le projet soumis ce soir au Conseil municipal soit retardé alors qu'il semblait avoir été accueilli favorablement par tout le monde.

M. Fassbind ne pensait pas non plus avoir à intervenir. Le projet soumis ce soir lui semble convenir, mais visiblement certains conseillers municipaux ont d'autres idées. M. Fassbind soutient la proposition que M. Locher vient de formuler. Il invite celles et ceux qui auraient d'autres idées à transmettre les adresses des fournisseurs aux services de la mairie pour que ceux-ci puissent solliciter des offres. Il se rappelle que les membres de l'Association des Intérêts de Conches avaient cherché des jeux pour le préau de cette école, ils avaient fait le tour des préaux du canton et noté le nom des fournisseurs des jeux qui leur paraissaient intéressants. Pour que ce projet avance rapidement, M. Fassbind invite ceux qui souhaiteraient d'autres jeux à souffler à M. Locher ce qu'ils imagineraient à cet endroit, en se basant sur ce qui s'est fait ailleurs. Il ajoute qu'il ne s'agit pas non plus d'inventer de nouveaux jeux, au vu, par exemple, de ce qui s'est passé à Baby-Plage où les jeux, certes très amusants, ne sont pas aux normes et doivent être démolis. M. Fassbind serait ravi d'avoir des jeux peut-être plus originaux, des matériaux plus doux que le plastique mais, pour ne pas perdre de temps, il invite les membres du Conseil à donner des pistes à M. Locher.

Puisque le principe de remplacer le jeu semble acquis et que la question porte sur le type de jeux à installer, M. Locher propose que le Conseil municipal vote ce soir un crédit d'investissement et que ceux qui ont une idée claire de ce qu'ils souhaiteraient lui fassent des propositions. Il viendra ensuite en commission Jeunesse avec un projet, pour trouver un consensus, puis les travaux seront lancés. Cette manière de faire n'est pas très orthodoxe, mais elle a l'avantage d'être efficace.

M. Favarger ignore la moyenne d'âge de la présente assemblée, mais lui-même, en tant que doyen d'âge, se sent le moins adapté de tous pour discuter de ce genre de choses. Il se demande donc s'il serait possible de faire intervenir les enfants eux-mêmes, pour savoir ce qu'ils préfèrent.

M. Sapey est d'accord avec la proposition de Mme Tiercy de discuter du dossier en séance de la commission Jeunesse, mais il soutient aussi le principe de voter maintenant un crédit d'investissement afin d'avancer dans la mise en œuvre de ce projet.

Mme Tiercy se félicite de l'ouverture dont chacun a fait preuve ce soir. Elle accepte évidemment l'offre de M. Locher.

La parole n'étant plus demandée, la présidente suggère de commencer par voter la proposition d'amendement consistant à augmenter le crédit d'investissement à CHF 120'000.-.

M. Spinelli se demande si, avec un tel montant, la commune ne se heurtera pas à la problématique des AIMP.

Après une rapide recherche, M. Perrin signale que le seuil est à CHF 100'000.- pour ce qui a trait aux fournitures. Il faut donc faire attention à ne pas se retrouver bloqué, alors que le montant initialement proposé de CHF 99'500.- permettrait de couvrir les travaux envisagés.

M. Locher indique que le seuil de CHF 100'000.- se rapporte à un seul mandat. Or, en l'occurrence, il s'agira de réaliser plusieurs travaux différents (excavation, pose du sol souple, etc.), dont les coûts afférents se situent largement en-dessous des seuils AIMP.

- **La proposition consistant à augmenter le crédit à CHF 120'000.- est acceptée à l'unanimité.**

La présidente donne lecture de la délibération ainsi amendée.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**RÉNOVATION DES JEUX DU PRÉAU DE L'ÉCOLE DE CONCHES : VOTE DU
CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 120'000.- TTC)**

Vu l'article 30, al. 1 lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures lors de leur séance du 16 juin 2014,

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Finances lors de leur séance du 16 septembre 2014,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 22 voix pour, soit à l'unanimité,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 120'000.- TTC pour la rénovation des jeux du préau de l'école de Conches;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 120'000.- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 21.05 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2015 à 2024.

6. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

M. Borda d'Agua a deux informations qu'il souhaiterait transmettre. La première concerne le « 3 Chêne Culture ». Lors de sa séance du 24 septembre 2014, le comité de l'association a prévu des interventions artistiques sur les panneaux du chantier du CEVA, à trois emplacements des Trois-Chêne :

- à Thônex à la hauteur de la route de Jussy
- à Chêne-Bourg à l'emplacement de la gare
- à Chêne-Bougeries à un emplacement à définir, soit à Grange-Canal soit à Grange-Falquet.

Il a également été évoqué qu'une réflexion sera menée dans les prochaines semaines sur un projet culturel à développer sur la future Voie verte CEVA.

La deuxième communication de M. Borda d'Agua concerne la commission Culture. Lors de la séance du 10 septembre 2014, le programme culturel 2015 a été validé. Les conférences Jean-Jacques Gautier, qui ont connu un fort succès cette année, auront comme thématique l'année prochaine les prix Nobel et les droits humains. Il faudra encore définir sur quels prix Nobel les quatre conférences se concentreront. Par ailleurs, l'Opéra-Studio 2015 se consacrera en principe à l'opéra « Pelléas et Mélisande » de Debussy.

En tant que présidente de la commission des Affaires sociales, la présidente indique que, lors de sa dernière séance, cette commission a accepté, pour promouvoir les échanges entre les voisins, d'acheter trois boîtes d'échanges (qui seront installées à des endroits qui restent à définir) où les voisins pourront déposer des livres et d'autres objets. Le projet sera géré par une société privée. La commission a émis le souhait que des artistes locaux décorent ces boîtes. Un projet identique a été mis en place en ville de Genève et remporte un certain succès.

M. Borda d'Agua ajoute qu'à la suite de cette séance de la commission Affaires sociales, la commission Culture a, quant à elle, accepté un autre projet d'échanges entre voisins, en l'occurrence des échanges musicaux, notamment par l'installation, lors des deux semaines qui précèdent la Fête de la musique 2015, de pianos sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries.

7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

La présidente relève que deux propositions de motions ont été déposées, dont l'une arrive un peu tard.

7.1 Motion du groupe socialiste intitulée : « Pour une piste cyclable sûre à la route de Chêne ».

M. Favarger donne lecture de la proposition de motion.

Proposition de motion : « Pour une piste cyclable sûre à la route de Chêne ».

Les conseillers municipaux socialistes de la commune de Chêne-Bougeries considérant :

- *Que l'état lamentable de la piste cyclable sur la route de Chêne est indéniable : Non seulement elle est divisée par un joint de deux dalles de béton, mais en plus est en biais et donc, de ce fait, dangereuse. De surcroît, le revêtement de cette piste est jonché de trous régulièrement couverts de débris de verre.*
- *Que la route de Chêne est un des accès les plus rapides pour aller au centre-ville*
- *Que les alternatives plus tranquilles (via Conches et la route de Florissant) impliquent des grands détours, surtout pour celles et ceux voulant se rendre aux Eaux-Vives*
- *Que le trafic automobile, surtout des camions, a augmenté ces derniers temps sur la route de Chêne suite au chantier du CEVA, et décuple la dangerosité de cette piste pour les cyclistes*
- *Que l'entretien de cette route, revenant au canton, est régulièrement reporté en vue d'un projet de réfection complète, mais dont la commune ne connaît ni la date ni le début des travaux.*

Demandent au Conseil administratif

- *D'obtenir de l'État et de transmettre au Conseil municipal un calendrier liant pour la réfection complète de la route de Chêne de Grange-Canal jusqu'au temple, avec une véritable piste cyclable afin de concrétiser enfin l'initiative 144.*
- *Que la commune invite les services de l'Etat à une séance de planification des travaux de la route de Chêne et que ceux-ci prennent les mesures pour une sécurisation immédiate même provisoire de cette piste cyclable. Si une sécurisation provisoire n'est pas possible, qu'ils prennent les mesures pour ne pas exposer des cyclistes à ce risque, sans pour autant fermer cette liaison vers le centre-ville. Soit cette piste offre des conditions de sécurité acceptables, soit il faut prendre les mesures qui s'imposent dans l'attente d'une réfection complète de la route de Chêne.*

Demandent en outre à la commission Mobilités-Nature-Environnement de traiter cette motion et, de façon générale, le problème de la circulation cycliste dans la commune sur les routes cantonales.

Marion Sobanek

Pierre-Yves Favarger

Tina Bisanti

La présidente ouvre la discussion.

M. Fassbind remarque que la route de Chêne est effectivement assez dangereuse. C'est une des dernières routes en plaques de béton du canton, peut-être même la dernière. Il faut donc se dépêcher de la rénover avant qu'elle ne soit classée pour préserver ce mode de construction unique et représentatif des années 1950 où l'on construisait pour permettre à l'armée de se déplacer rapidement sur les routes – il serait dommage de perdre ce patrimoine. Plus sérieusement, M. Fassbind, en tant que cycliste, pense qu'il y a effectivement quelque chose à entreprendre concernant cette piste cyclable. Mais, pour lui, il ne s'agit pas de l'un de ces endroits les plus gênants. En effet, il existe bon nombre de secteurs bien plus dangereux quand on se déplace en deux-roues. Dans le cas présent, une piste cyclable a le mérite d'exister. M. Fassbind signale ensuite que le groupe PLR souhaite que le tronçon auquel la motion fait référence soit prolongé et comprenne la rue de Chêne-Bougeries, qui elle aussi est dangereuse pour les cyclistes. Un itinéraire de contournement a été mis en place, mais il n'est pas obligatoire, les cyclistes ont encore le droit de traverser le « goulet ». Pour les scooters aussi, cet endroit est très dangereux. Si l'on s'intéresse à la sécurité de cet axe, il est dommage de s'arrêter au niveau du temple puisque la problématique continue plus loin. Le groupe PLR propose donc de modifier le texte de la motion en y intégrant la rue de Chêne-Bougeries.

La présidente ne voit pas concrètement où mentionner la rue de Chêne-Bougeries dans la motion. Elle signale que cette problématique n'est pas mentionnée parce qu'elle fait partie de la réflexion en cours concernant le réaménagement du Village.

M. Fassbind suggère, puisque la motion sera traitée par la commission Mobilités-Nature-Environnement, que cette dernière intègre la réflexion sur la rue de Chêne-Bougeries.

Concernant la première partie de l'intervention de M. Fassbind, M. Karr relève que la route de Chêne est, avec la route Suisse à Versoix, un des deux exemples uniques dans le canton de cette technique de construction. La construction en plaques de béton s'explique par le fait que la route est située au-dessus d'une nappe phréatique et que les revêtements en bitume ont tendance à bouger. Ces plaques sont un exemple extrêmement intéressant du mouvement constructif brutaliste et méritent une conservation. Trêve de plaisanterie. La route de Chêne est dans un état déplorable. On croyait cette route « incroyable », jusqu'au lancement du chantier CEVA. Depuis, on peut observer chaque jour sur les chemins latéraux des éclats provenant de la route de Chêne. L'arrêt de mort de la résistance au roulement, est lié aux camions à fort tonnage qui sont utilisés dans le cadre du chantier CEVA. Sans ce chantier, M. Karr pense que cette motion n'aurait pas été déposée, parce que la piste cyclable était encore praticable il n'y a pas si longtemps. Aujourd'hui, cette piste cyclable est dangereuse. Pour ce qui concerne la rue de Chêne-Bougeries, le Village fait actuellement l'objet d'une étude très détaillée des espaces publics, même si ces derniers font partie du réseau routier cantonal. La route de Chêne fait également partie du réseau routier cantonal mais, contrairement au Village, elle n'est pas traitée dans le cadre d'un projet communal. Par ailleurs, comme mentionné dans les communications du Conseil administratif, il existe un itinéraire de contournement au niveau du « goulet ». Le marquage a été approuvé par la DGT et le projet a été transféré au dicastère des Infrastructures.

M. Karr suggère donc de se concentrer sur l'autre objet de la route cantonale 2, soit le tronçon de la route de Chêne compris entre le temple et Grange-Canal. Il y a effectivement beaucoup à faire. Il y a deux ans, tous les services concernés de l'Etat ont été convoqués à une séance en mairie, sous l'égide d'un mandataire, afin de déterminer la manière la plus adéquate pour relancer le projet de réfection de la route de Chêne. Il a été répondu à la commune que les moyens financiers manquaient. Comme mentionné à plusieurs reprises, le budget à disposition

en matière de réfection des routes s'élève à CHF 500'000.- pour l'ensemble du canton. Avec une telle somme, on ne sécurise pas un mètre de piste cyclable par route cantonale. M. Karr accueille donc favorablement la motion parce que la commune peut prendre le *leadership* et essayer de rassembler les acteurs. Mais à un moment donné, il faudra que les députés acceptent de délier les cordons de la bourse. Il faut également être conscient du fait qu'un projet concret n'est pas prêt d'aboutir, en raison du chantier CEVA, mais aussi parce qu'il faudra poser un revêtement phonoabsorbant. Cela étant, le projet urbain qui sera mis en œuvre ne se fera évidemment pas sans que soit mise en place une véritable piste cyclable, et non pas une bande cyclable comme aujourd'hui, qui ne protège finalement personne.

M. Gross signale que la commission Mobilités-Nature-Environnement n'a pas attendu le dépôt de cette motion pour traiter la question. Dans le cadre de son étude élargie concernant la requalification des espaces publics, elle a segmenté la commune en trois parties qui ont fait l'objet de trois présentations distinctes. La question de la route de Chêne a été abordée dans le cadre de la présentation relative au secteur du plateau de l'Ermitage au mois de juin 2014. Comme M. Karr l'a rappelé, cette problématique a déjà été exposée au Département qui a fait part de ses problèmes budgétaires, notamment. Par ailleurs, la présidente disait tantôt qu'une des motions déposée arrive un peu tard. Or, pour M. Gross, la présente motion arrive un peu tôt parce que le chantier du CEVA est toujours en cours. Entre le passage des camions, le tram, etc., la route est de toute manière impraticable pour les cyclistes. Lorsque la Voie verte existera, les cyclistes emprunteront-ils encore cet axe ou y aura-t-il de facto une déviation sur cette Voie verte ? Personnellement, M. Gross veut bien traiter la motion en commission Mobilités-Nature-Environnement mais la problématique y est actuellement déjà traitée. Il ne voit donc pas quel complément d'information pourrait être apporté ou quel levier de pression supplémentaire pourrait être exercé sur le canton.

Mme Grandjean-Kyburz informe le Conseil municipal que le Conseil administratif *in corpore* a, le 2 septembre dernier, interpellé M. Luc Barthassat, conseiller d'État en charge du DETA, avec copie à M. Pierre Maudet, conseiller d'État en charge du DSE. Le Conseil administratif se disait extrêmement préoccupé par les accidents graves, voire mortels impliquant des cyclistes ou des motards qui se multiplient à la rue de Chêne-Bougeries. Le courrier indiquait les points suivants. Le Conseil administratif assiste avec préoccupation et tristesse à une péjoration constante de la sécurité routière à cet endroit. La problématique, qui fait l'objet d'interventions régulières de citoyens et d'associations, est connue : un espace trop restreint pour qu'un tramway, des voitures, des cycles et des piétons puissent cohabiter sans s'exposer à des dangers constants. Les rails du tram sont particulièrement dangereux pour les deux-roues, surtout en cas de mauvais temps. Malgré les contrôles réguliers, de nombreux cyclistes se sentent conséquemment autorisés à emprunter les trottoirs, mettant à leur tour en danger les piétons. Le Conseil administratif constate que la dégradation du revêtement de la route de Chêne et de celui de la rue de Chêne-Bougeries péjore de manière soutenue la sécurité routière. Il estime que la prévention en matière d'accidents de la route, dont les conséquences peuvent parfois être bien plus insoutenables que celles générées par d'autres phénomènes d'insécurité, ne peut relever de la seule responsabilité des agents de police, qu'ils soient cantonaux ou municipaux. Le Conseil administratif terminait sa lettre en priant instamment M. Barthassat et son Département de considérer cette rue comme une priorité et de planifier urgemment des mesures, notamment en matière de sécurisation du revêtement du site. Il proposait la constitution d'un groupe de travail canton-commune, réunissant la vision d'ensemble et celle de proximité, chargé d'étudier la problématique et d'émettre des propositions. Le Conseil administratif n'a pas encore reçu de réponse de la part de

M. Barthassat. En revanche, M. Maudet a accusé réception, en indiquant que la teneur du courrier du Conseil administratif avait retenu toute son attention.

Puisqu'il s'agit d'une question de financement, M. Favarger demande s'il existe un mécanisme qui permettrait à la commune d'avancer les fonds nécessaires au moins pour une partie des travaux, étant entendu que ces montants seraient ensuite restitués par l'Etat. Par ailleurs, il souhaite savoir s'il ne serait pas possible de mettre le « goulet » en zone 30 km/h. Il n'est pas le seul à avoir eu cette idée. Apparemment, le canton n'est pas d'accord, mais n'y aurait-il pas moyen de revenir à la charge ?

M. Karr indique que la question du préfinancement a bel et bien été soulevée, concernant la rue de Chêne-Bougeries, auprès du service cantonal en charge de l'entretien des routes. La réponse a été très claire. L'Etat ne veut pas de la solution de préfinancement que M. Karr avait proposée sur le modèle que le canton de Vaud a employé avec les CFF pour la 4^{ème} voie entre Lausanne et Malley. Le canton de Vaud avait mis la main au porte-monnaie en disant à la Confédération que, quand cette dernière en aura les moyens, elle pourra intégrer le remboursement dans sa planification. Le canton de Genève n'entend pas le faire parce qu'il serait par trop lié, c'est-à-dire qu'il devrait rembourser les avances consenties par les communes plutôt que choisir ses priorités d'investissement. Concernant l'éventuelle mise en place d'une zone 30 km/h., M. Karr signale que sept projets relatifs au projet de rénovation du Village sont actuellement à l'étude. L'espace public de la rue de Chêne-Bougeries en est un – les trottoirs, les rails de tram, le phonoabsorbant, la piste cyclable à la descente, le changement des marquages en sont d'autres ; bref la redistribution de l'espace public serait complète. Mais la « maîtrise d'œuvre » appartient au canton.

Mme Garcia souligne que, pour les cyclistes, le « goulet » est extrêmement dangereux. Un panneau apposé au bas de la montée les invite à contourner ce dernier. Mais ce panneau est à peine visible. Serait-il possible de demander au canton qu'un panneau plus imposant soit installé, pour véritablement attirer l'attention des cyclistes et éviter de nouveaux accidents ?

M. Karr reconnaît que le panneau est petit, mais il est rouge dans le but d'attirer l'attention. Quand le marquage ad hoc aura été réalisé, les cyclistes auront davantage conscience de l'existence d'un trajet de contournement.

M. Messerli en restera à la question de la route de Chêne, ayant entendu la précision apportée par M. Karr sur l'itinéraire de délestage pour les cyclistes dans le Village. Il signale à l'attention de M. Fassbind qu'il est aussi cycliste. Tous deux ne doivent pas avoir la même évaluation de la dangerosité. Cette bande cyclable ne met pas les cyclistes en sécurité. En plus, elle s'interrompt subitement, pour on ne sait quelle raison ; les voitures essaient de forcer le passage et coincent les cyclistes contre le trottoir. Cette portion est extrêmement dangereuse. Pour répondre ensuite à M. Gross, il existe un besoin urgent. Quand il était possible de passer le long de la voie ferrée en direction des Eaux-Vives, c'était idéal. Mais ce n'est plus possible de par l'existence du chantier CEVA. Et comme l'a mentionné M. Karr, les projets concernant la Voie verte sont loin d'être aboutis. Il n'existe d'ailleurs aucune planification à ce jour concernant leur réalisation. Il est nécessaire de trouver une solution, même temporaire. M. Maudet a parlé de « cycloterroristes », une expression qui avait beaucoup amusé le cycliste qu'est M. Messerli. Ce dernier croit néanmoins que piétons et cyclistes devraient pouvoir partager cet espace, comme ils le font en d'autres endroits du canton. Ce serait peut-être une réflexion à entamer avec l'Etat pour qu'au moins de manière

temporaire, une solution sûre puisse être offerte non seulement aux cyclistes mais aussi aux piétons.

À la demande de la présidente, M. Fassbind précise que si M. Gross n'oublie pas d'intégrer la rue de Chêne-Bougeries dans la réflexion de la commission Mobilités-Nature-Environnement, il n'est pas nécessaire d'amender la motion.

La parole n'étant plus demandée, la présidente met aux voix la motion.

- **La motion est adoptée par 17 voix pour et 4 abstentions.**

7.2 Motion du groupe socialiste intitulée : « Pour un développement routier maîtrisé (Initiative 152) »

[La présidente passe la présidence à M. Rappaz le temps de présenter la proposition de motion.]

Depuis le mois de février, Mme Sobanek mentionne la votation à venir, qui remet en cause l'engagement de la commune de Chêne-Bougeries en matière de pondération du trafic sur certains axes. Le territoire communal est actuellement coupé par les grandes traversantes, notamment la route de Malagnou et la route de Chêne. Avec la traversée de la Rade telle que proposée dans le cadre de l'initiative 152, des sorties du tunnel devront obligatoirement être construites. Ces trémies doivent respecter une certaine hauteur et une certaine pente. Les quartiers où elles se situeront subiront une véritable séparation. A titre personnel, Mme Sobanek pense que l'initiative va « passer ». Cette motion aidera la commune à mieux défendre ses intérêts par la suite parce que le Conseil municipal se sera clairement prononcé contre ce projet.

Mme Sobanek donne lecture de la motion.

Proposition de motion du parti socialiste

Pour un développement routier maîtrisé (Initiative 152)

Les conseillers municipaux de la commune de Chêne-Bougeries considérant :

- *Que les élus d'un conseil municipal doivent garder en tout temps à cœur l'intérêt de la commune et de la population ;*
- *Que la qualité de l'air et la sécurité sur des chemins d'habitation en font partie ;*
- *Que la commune de Chêne-Bougeries a investi ces dernières années dans la sécurisation des quartiers d'habitation dans un souci d'augmenter la qualité de la vie et la sécurité des riverains ;*
- *Que la commune est déjà traversée par des grands axes de circulation, voués en partie (route de Malagnou) à prendre plus de trafic en charge dans la suite de la réalisation de l'initiative 152 ;*
- *Que dans ce contexte, la traversée de la Rade telle qu'elle est proposée dans l'initiative 152 va aggraver la situation de la circulation dans la commune*

- *Que les alternatives proposées par le TCS (faire sortir le tunnel par exemple sur la route du Vallon) ne sont pas d'ordre à faciliter la circulation piétonne ni à améliorer la qualité de l'air ni à améliorer le niveau de bruit dans les quartiers concernés ;*
 - *Que l'existence d'une trémie (la sortie du tunnel) à hauteur de la route du Vallon risque de devenir de facto une séparation entre les parties de la ville.*
- *Invitent publiquement la population à rejeter cette initiative.*
 - *Invitent notamment le Conseil administratif à prendre publiquement position contre la traversée de la Rade (IN 152).*

Pour le parti socialiste : Marion Sobanek

Mme Sobanek propose de barrer la deuxième invite. Elle ne savait pas que le Conseil administratif avait d'ores et déjà pris cette initiative, ce dont elle le remercie.

[La présidente reprend la présidence.]

La présidente ouvre la discussion.

M. Rappaz trouve cette motion prématurée. Tous les plans ne sont pas encore connus, il reste de nombreux éléments à définir. Il est prétentieux de dire que la commune sera confrontée à de nombreux problèmes avec la sortie du tunnel. Le tunnel apportera aussi des avantages. Pour habiter près de la route du Vallon et de ses sorties, M. Rappaz n'est pas gêné par le projet. La route de Malagnou est actuellement « bouchonnée » tous les jours, du matin au soir. Il pense que la situation sera améliorée.

Jusqu'à la dernière communication de M. Karr dans les informations du Conseil administratif, Mme Tiercy était abasourdie du silence assourdissant du Conseil administratif au sujet de la traversée de la Rade. Le Conseil administratif semblait ne pas avoir pris conscience que les gaz d'échappement ne resteront pas dans le tunnel, mais sortiront clairement à Chêne-Bougeries. Mme Tiercy remercie Mme Sobanek d'avoir eu le courage de déposer cette motion, qu'elle votera. Mais elle regrette beaucoup que cette motion soit aussi tardive, alors que Mme Sobanek en parle depuis le mois de février.

M. Fassbind remarque que, sans la deuxième invite, le Conseil municipal ne ferait qu'inviter la population à rejeter l'initiative. Toute décision présente des avantages pour certains et des inconvénients pour d'autres. C'est un objet cantonal. En tant que démocrate, M. Fassbind se voit mal, parce qu'il habite à Chêne-Bougeries, appeler les citoyens du canton à changer d'avis sur une initiative. La votation aura lieu et il sera pris acte de la décision du peuple. Une des forces de notre pays, c'est que, quand le peuple a pris sa décision, on essaie de la suivre. M. Fassbind n'était pas peu fier quand le président de la Confédération, M. Burkhalter, suite à la votation du 9 février 2014, a dit que le peuple suisse avait décidé et que la décision serait appliquée, même si elle était catastrophique. La situation est un peu la même ici. Peut-être que dimanche, le Conseil d'Etat devra dire : « C'est la décision du peuple, on va la suivre. », ce dont M. Fassbind serait aussi fier. M. Fassbind refusera donc la motion, principalement parce qu'il n'a pas à donner son avis aux autres habitants du canton.

Sur le fond, M. Spinelli pense qu'il est dangereux pour Chêne-Bougeries d'avoir cette sortie sur son territoire. Mais il rejoint les propos de M. Fassbind sur certains points. Il barrerait volontiers « invitent publiquement la population à rejeter cette initiative », parce que ce n'est

pas le but d'une motion. La motion invite soit une commission soit le Conseil administratif à étudier un sujet. Une motion ne peut pas faire autre chose. M. Spinelli propose donc d'effacer la première invite, qui le gêne beaucoup.

En tant que signataire de la motion, la présidente souligne qu'elle est ravie d'avoir appris que le Conseil administratif avait pris position. Elle trouve incroyable que des décisions soient prises presque en secret, sans que la population n'en ait connaissance. Pourquoi ne pas avoir communiqué, par exemple par le biais du site Internet de la commune ? Cela dit, au lieu d'inviter le Conseil administratif à prendre publiquement position, la motion pourrait dire que le Conseil municipal prend acte ou remercie le Conseil administratif d'avoir pris position. De cette façon, le Conseil municipal manifeste son soutien au Conseil administratif pour la suite du processus. Enfin, concernant la remarque de Mme Tiercy, la présidente rappelle qu'elle a été malade. Elle avait l'espoir que d'autres personnes se chargeraient de rédiger cette motion.

M. Spinelli remarque qu'une motion permet effectivement au Conseil municipal de prendre position. Il pense qu'il est bon que le Conseil municipal puisse – ou non d'ailleurs – soutenir le Conseil administratif qui a pris une décision *in corpore*.

M. Karr précise que la décision n'a pas été prise *in corpore*, mais à la majorité du Conseil administratif. Le Conseil administratif est toujours preneur de la gratitude du Conseil municipal, mais par voie de motion... Pour que cette motion ait une utilité, M. Karr suggérerait plutôt au Conseil municipal de la modifier comme suit : « chargent le Conseil administratif de prendre toutes les mesures nécessaires à atténuer, le cas échéant, l'impact d'une future traversée de la Rade sur la commune de Chêne-Bougeries ». Comme cela, le Conseil municipal donne un message politique pour que, si l'issue de la votation devrait ne pas être celle que certains auraient souhaitée, le Conseil administratif puisse s'engager activement pour la minimisation des nuisances.

M. Fassbind se demande s'il ne serait pas préférable de retirer la motion et d'y revenir après le résultat de la votation, puisqu'il existe une chance sur deux que cette motion ne serve à rien.

➤ **Les motionnaires retirent la motion dans l'attente du résultat de la votation.**

7.3 Chantier CEVA – Réfection d'une voie de tram – Feux en alternance

M. Borda d'Agua a trois questions. La première concerne le chantier CEVA et le chemin De-La-Montagne. Ces derniers temps, des machines restent allumées toute la nuit, parfois même tout le week-end, ce qui engendre des nuisances constantes. Des lumières sont également laissées allumées pendant la nuit. Vendredi soir dernier, M. Borda d'Agua a dû faire appel à la Police municipale parce qu'une machine était encore en marche sur le chantier – un générateur lui semble-t-il -, dont le bruit n'est pas particulièrement agréable quand on essaie de dormir. Il demande s'il est possible d'intervenir auprès des responsables du chantier afin qu'ils fassent preuve de plus d'égards. Certes, la tranchée doit être construite, mais il serait bon que les riverains puissent avoir un peu de repos.

Les deux questions suivantes de M. Borda d'Agua concernent la rue de Chêne-Bougeries. Il a constaté qu'à l'endroit où a eu lieu un accident mortel, il y a quelques mois, une des deux voies du tram avait été réparée. La deuxième voie continue à se dégrader. Il se demande pour quelles raisons les deux voies n'ont pas été réparées en même temps. Il sait bien que seuls

CHF 500'000.- sont réservés pour les réparations des routes cantonales, mais il semble que si l'on répare une voie, il vaut mieux en profiter pour réparer également la deuxième. M. Borda d'Agua en vient à sa troisième question, qui traduit une préoccupation à la suite du vote du Grand Conseil sur les feux en alternance. Comme mentionné plus tôt, la rue de Chêne-Bougeries et la route de Chêne sont dangereuses, de par leur revêtement mais également de par l'augmentation de la vitesse pendant la nuit. M. Borda d'Agua s'interroge sur l'augmentation de la dangerosité au croisement de la route de Chêne/rue de Chêne-Bougeries et du chemin De-La-Montagne pendant la nuit, où il est prévu une alternance des feux.

M. Karr commence par répondre à la dernière question. Il apprend maintenant que ce carrefour passera en feux clignotants. La commune va interpeller le Département par courrier, en attirant son attention sur la lettre précédemment envoyée à M. Barthassat, pour souligner que cet endroit est déjà dangereux et qu'il ne faut pas prendre le risque de péjorer encore davantage la situation. Concernant ensuite la réfection des rails du tram qui serait faite d'un côté de la rue et pas de l'autre, il ne peut pas répondre à la question. Le Conseil administratif ne sait rien de ces travaux. C'est le deuxième chantier de réfection dans le Village à avoir lieu en dix-huit mois. Le Conseil administratif n'est pas prévenu que des travaux auront lieu, il n'est pas informé du but de l'intervention ni de sa durée. M. Karr transmettra au Département la question de M. Borda d'Agua. Enfin, pour ce qui est des nuisances liées au chantier CEVA, la commune peut à nouveau interpeler le consortium SGC qui conduit ce dernier. Les conseillers municipaux ont par ailleurs pu lire dans la presse que la Direction de projet chantier CEVA et les CFF étaient parfois désinvoltes concernant des nuisances et des dégâts occasionnés aux riverains, dont les bâtiments ont été endommagés. Le repos des riverains, y compris le dimanche, est probablement situé très bas sur l'échelle de leurs priorités.

7.4 Pigeons – Abribus

En regardant en l'air à la rue de Chêne-Bougeries, M. Sapey a vu qu'il existe trois pigeoniers dans la commune. En effet, les bâtiments à hauteur des N° 3, 5 et 7 de la rue de Chêne-Bougeries sont de véritables pigeoniers, toutes les fenêtres sont ouvertes et beaucoup de pigeons y rentrent. M. Sapey en vient ensuite au chantier des abribus. Deux d'entre eux ont été installés à satisfaction, mais il manque encore trois abribus.

M. Locher signale que, le long de la route de Malagnou, à la hauteur du complexe dit des « Hauts de Malagnou », est prévue la pose de deux abribus financés par la commune. Il faut toutefois trouver une solution avec l'État pour les installer, la largeur du trottoir étant insuffisante. Des contacts ont déjà été pris ; il faudra sans doute ouvrir une partie du mur. En revanche, de l'autre côté de la route, la commune ne peut guère agir parce qu'il s'agit d'une propriété privée.

M. Sapey remarque qu'il manque encore un abribus à l'arrêt Paumière, côté droit en descendant.

M. Locher précise que cet abribus devrait être installé sur une propriété privée mais que la commune n'a pas encore obtenu son accord.

M. Sapey réplique qu'il est tout de même bizarre qu'au bout de cinquante ans, il n'y ait toujours pas d'abribus sur cette route.

7.5 Tags et vidéosurveillance – Cirques

M. Spinelli a deux questions. Il relève d'abord que Mme Grandjean-Kyburz a mentionné dans ses informations l'augmentation du coût lié à la réfection des murs en lien avec la présence de tags. Il y a quelques années, le Conseil municipal avait voté un crédit pour la pose et la gestion de caméras. Un des arguments en faveur de la vidéosurveillance était que le coût d'installation de ces caméras était plus ou moins équivalent au coût de l'assainissement des murs tagués. M. Spinelli demande si un effet peut être mesuré aujourd'hui, c'est-à-dire si la vidéosurveillance a contribué à éviter la présence accrue de tags. Sa seconde question concerne les cirques. En début de législature, le Conseil administratif s'était entendu pour refuser que les cirques accèdent au domaine public communal. Or, M. Spinelli a constaté qu'un cirque y a récemment eu accès. Il souhaite savoir quelle est la logique que le Conseil administratif a suivie pour refuser l'accès par le passé et l'autoriser aujourd'hui.

Mme Grandjean-Kyburz répond à la première question qu'il n'y a pas de caméras de surveillance le long des routes. Or, c'est là que les boîtiers SIG, par exemple, sont tagués. Concernant la seconde question de M. Spinelli, Mme Grandjean-Kyburz précise que ce dernier fait allusion au Théâtre-Cirque, lequel s'était installé sur la place Colonel-Audéoud, dans le cadre d'une manifestation organisée par le Trois-Chêne Culture. Pour fêter ses vingt-cinq ans, ce cirque s'est provisoirement installé à Chêne-Bourg, puis à Chêne-Bougeries. Il se trouve actuellement à Thônex. Pour ses vingt ans, une grande manifestation avait aussi été organisée, dans le cadre du 4C, sur trois sites communaux. L'autre cirque évoqué par M. Spinelli était le Cirque de Noël, qui avait été autorisé à s'installer une première année puis s'était imposé les années suivantes.

La présidente ajoute que le Théâtre-Cirque a une école de cirque par laquelle passent chaque année au moins 1'500 enfants. En vingt-cinq ans, ce sont donc peut-être 20'000 enfants de la région qui ont fréquenté cette école, dont les artistes qui se sont produits lors de ce spectacle.

M. Locher précise encore que la commune de Chêne-Bougeries avait accepté d'accueillir le Cirque de Noël parce qu'il fallait trouver une solution pendant les travaux sur la plaine de Plainpalais.

M. Karr se porte candidat au prix de l'euphémisme 2014 avec cette déclaration : concernant les cirques, le Conseil administratif a pris l'option d'améliorer la coordination relative aux futures demandes d'utilisation du domaine public.

7.6 Fonds fédéral d'aide à la création de places de crèche

M. Bauduccio remercie d'abord le Conseil administratif car il a pu constater que la cheminée qui avait été érigée en empiétement sur la parcelle située au 2, chemin De-La-Montagne a été enlevée. Il demande ensuite à Mme Grandjean-Kyburz si la commune, lors de la création de nouvelles places de crèche, bénéficie du fonds fédéral d'aide à la création des places de crèche.

Mme Grandjean-Kyburz répond par l'affirmative.

7.7 Parc de la Gradelle

Mme Tiercy souhaite rassurer Mme Sommer : elle est aussi enthousiasmée par les jeux du parc de la Gradelle. En revanche, elle réitère l'intervention qu'elle avait faite avant les vacances d'été concernant les aménagements. Elle déplore que les mamans, les grands-mamans, les filles au pair ou qui que ce soit qui s'occupe des enfants doivent rester debout. La commune a installé deux chaises longues extraordinaires mais, honnêtement, les grands-mamans peuvent difficilement s'y asseoir. Si des bancs étaient placés autour de chaque jeu, ce serait un grand plus. Par ailleurs, il manque un jeu de sable. Mme Tiercy propose donc d'installer un jeu de sable et des bancs pour que les personnes qui accompagnent les enfants puissent s'asseoir et socialiser elles aussi.

Comme M. Locher l'avait dit, il faut que ce projet vive un peu avant de réaliser des aménagements complémentaires. En revanche, les bacs à sable ne se font plus du tout. Pour être aux normes, le coût d'entretien de ces bacs est faramineux. Dans les espaces publics où il y en a encore, les bacs à sable sont systématiquement enlevés.

Mme Tiercy réplique que, dans tous les parcs de la ville de Genève, on trouve un bac à sable. Les bacs à sable ont beaucoup de succès.

7.8 Cours d'autoécoles et rodéos routiers dans l'enceinte du collège Claparède

M. Balmer a été approché par un communier, voisin du collège Claparède, qui s'est plaint que des autoécoles viennent donner leurs cours dans l'enceinte du collège et que des rodéos de voitures, voire de motos s'y déroulent. Il souhaite savoir s'il serait possible que, quand les APM sont dans le secteur, ils fassent une visite rapide à cet endroit.

7.9 Macarons pour la journée ou la demi-journée

M. Favarger demande quels sont les revenus que la commune peut attendre des « macarons » accordés pour une demi-journée ou une journée et s'il y a beaucoup de demandes.

M. Karr répond que les revenus de la vente de ces « macarons » reviennent à Fondation des parkings.

La présidente demande s'il est possible de savoir combien de ces « macarons » ont été vendus. Il serait intéressant de savoir s'ils sont populaires et, par conséquent, si l'objectif prioritaire de la zone bleue « macaron » est détourné.

Mme Grandjean-Kyburz peut garantir que l'objectif de la zone bleue « macaron » n'est pas détourné. Elle demandera à la Fondation des parkings de communiquer le nombre de ces « macarons » vendus à ce jour.

7.10 Comparaison n'est pas raison

Le 3 février 2014, avant la votation du 9 février, Mme Sommer a écrit une lettre de lecteur, dont elle donne lecture. Cela concerne une question souvent soulevée en matière d'aménagement et qui la froisse quelque peu.

Genève serait plus densifiée que Zurich si la modification de loi (LGZD) « Pour une utilisation rationnelle du sol » était acceptée le 9 février 2014. Le taux de densité est déjà maintenant plus élevé à Genève, ville et canton confondus. Ces chiffres statistiques sortis de leur contexte prêtent à des interprétations tendancieuses qui ne reflètent pas la réalité.

Comparaison n'est pas raison !

Selon l'Office fédéral de la statistique, la densification est le « rapport entre l'effectif de la population d'une zone géographique et la superficie de cette zone... ».

La Ville de Zurich fait le tiers du canton de Genève. Elle est 5,5 fois plus grande en surface mais n'a pas le double de la population genevoise. L'habitat et les infrastructures occupent 92 % du territoire à Genève et 62 % à Zurich. La Ville de Zurich a intégré dans sa cité 19 communes entre 1893 et 1934. La Ville de Genève n'a pas connu le même développement et s'est repliée sur elle-même pour des raisons historiques et politiques.

Quant au canton de Zurich qui a des lacs et des montagnes, il fait 6 fois la surface de Genève, mais n'a que 3 fois plus d'habitants que Genève.

A Genève, la zone villas genevoise est considérée comme surdimensionnée, représentant 52 % de la zone d'habitation mais n'hébergeant que 15 % de la population. [Mme Sommer précise qu'à Chêne-Bougeries, la zone villas représente 66 %.] A cet égard, il est intéressant de constater qu'en 2011, la Ville de Zurich n'a autorisé la construction que de 5 villas.

Que veut la République et canton de Genève ? Veut-elle se vouer à l'agriculture ; [Mme Sommer remarque que ce n'est plus possible depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT], et aux propriétaires de villa ou veut-elle assumer son destin de canton-ville internationale, unique en Suisse, tout en sauvegardant ces superbes zones de verdure ?

Mme Sommer tient à disposition des personnes intéressées les statistiques sur lesquelles elle s'est basée.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 23 h 00.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
M. FASSBIND

La Présidente
du Conseil municipal
M. SOBANEK

Annexe : - présentation projet de budget 2015